



UN PROGRAMME AMBITIEUX POUR LA PRESERVATION DE L'EAU EN ARTENSE

LE PARC DES VOLCANS D'Auvergne S'ENGAGE DANS L'ANIMATION
DU CONTRAT TERRITORIAL « SOURCES DE LA DORDOGNE SANCY ARTENSE »

➤ COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 14 sept. 2017

L'eau et les milieux aquatiques constituent une des richesses de l'Artense, à travers le développement socio-économique qui en dépend et le patrimoine naturel associé. Afin de préserver voire restaurer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques, le syndicat mixte du Parc des Volcans porte le Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense ». Il fédère 33 acteurs (maîtres d'ouvrages et financeurs) autour d'un programme d'actions pluriannuel (2017-2022) ambitieux de 18 millions d'euros.

Le Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » : un programme d'actions ambitieux et concerté

Aux sources de la Dordogne, Réserve naturelle de biosphère, l'eau est omniprésente. Elle fonde un patrimoine naturel exceptionnel (tourbières, lac de la Crégut) et permet de nombreuses activités socio-économiques. Les agriculteurs y produisent le St Nectaire, les plans d'eau comme Lastioules permettent baignade et tourisme au sein de ce paysage propice au tourisme vert. Afin de préserver pour les générations futures les milieux aquatiques et les activités associées, le syndicat mixte du Parc des Volcans et ses partenaires ont construit un programme d'actions ambitieux. Pendant 5 ans (2017 – 2022), plus de 18 millions d'euros d'actions vont être déployés pour améliorer la qualité de l'eau et concilier les usages. De l'assainissement (comme à Avèze ou La Tour d'Auvergne) à la libre circulation des rivières en passant par la gestion agricole des prairies, toutes les thématiques sont concernées. L'animation par le syndicat mixte du Parc des Volcans vise à coordonner tous les acteurs pour optimiser les résultats et assurer la pérennité d'une ressource de qualité, indispensable mais si fragile. C'est pour lancer officiellement cette démarche que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a réuni le vendredi 1^{er} septembre, les 33 signataires (financeurs et maîtres d'ouvrages).

Un programme d'actions bien amorcé

Depuis janvier 2017, ont été recruté un animateur agro-environnemental (Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme) pour l'accompagnement technique des agriculteurs et un technicien de rivière (Dômes Sancy Artense) pour l'organisation de tous les travaux en milieu aquatique. Un programme agro-environnemental et climatique (PAEC) a également permis à 58 exploitations de s'engager dans des mesures favorables à l'environnement.

Contact technique Elodie MARDINÉ, chargée de mission agro-environnement et eau
tél. : 04 73 65 64 00 | emardine@parcdesvolcans.fr

Contact Presse Anne DASRIAUX, chargée de communication tél. : 04 73 65 64 38 | adasriaux@parcdesvolcans.fr

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydômois Montlosier - 63970 Aydat | Tél. : 04 73 65 64 00 | Fax : 04 73 65 66 78

Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville - 15300 Murat | Tél. : 04 71 20 22 10 | Fax : 04 71 20 23 52
accueil@parcdesvolcans.fr | www.parcdesvolcans.fr

La préservation du lac naturel de la Crégut, un des enjeux majeurs du Contrat territorial :



30 structures engagées pour la restauration de la qualité de l'eau en amont de la Dordogne :

